

AVENANT N° 1

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire**Marché transféré de plein droit à :**

Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles

2 rue des Ecoles

13520 MAUSSANE LES ALPILLES

Tél : 04.90.54.54.20

Télécopie : 04.90.54.54.19

URL : jeanne.cibischino@ccvba.fr

Correspondant : Monsieur Le Président

Représenté par

Monsieur Hervé CHERUBINI, Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles

Titulaire du marché :

Groupement d'entreprises SAUR / PRO-GEC / FORASUD

Représenté par Mandataire : SAUR Monsieur le Directeur d'agence

B. Renseignements concernant le marché*Objet du marché :*

RENFORCEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE – SITE DE LA BARJOLLE

COMMUNE DE FONTVIEILLE

N° du marché :

Néant

Procédure :

Marché à procédure adaptée

Date du marché :

12 Décembre 2016

Notifié le :

28 Décembre 2016

Montant initial du marché :

Montant HT : 352 749,00 Euros

Montant TTC : 423 298,80 Euros

Réparti entre les cotraitants comme suit :

Part SAUR : 188 710,00 Euros HT

Part PRO-GEC: 89 575,00 Euros HT

Part FORASUD 74 464,00 Euros HT

Date de la délibération autorisant la signature de l'avenant :

C. Objet de l'avenant**ARTICLE 1**

Le marché a été attribué au groupement d'entreprises SAUR / PRO-GEC / FORASUD. L'entreprise SAUR étant le mandataire. Le montant du marché est de 352 749,00 € HT.

L'avenant n°1 a pour objet de modifier la répartition entre les cotraitants suite à l'évolution de la nature et du volume des travaux réalisés par le marché de travaux.

Après l'avenant n°1, la nouvelle répartition entre les cotraitants est la suivante :

- ✓ La part de SAUR passe de 188 710,00 € HT à 176 986,00 € HT
- ✓ La part de PRO-GEC passe de 89 575,00 € HT à 102 025,00 € HT
- ✓ La part de FORASUD passe de 74 464,00 € HT à 73 738,00 € HT
- ✓ Le montant total du marché de travaux reste inchangé à 352 749,00 € HT

ARTICLE 2

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

D. Signatures des parties

A, le

Le titulaire,

Monsieur le Directeur
(signature)Le représentant de l'organisme compétent pour signer le
marché

Monsieur le Président

Hervé CHERUBINI

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A, le

ANNEXE A L'AVENANT 1**Répartition financière entre membres du groupement**

N°	TRANCHE FERME	Part FORASUD	Part SAUR	Part PRO-GEC	TOTAL
TF.1	PREPARATION DES TRAVAUX				
TF.1.1	Préparation des travaux de forage, Etablissement des DICT	960,00	0,00	0,00	960,00
TF.2	INSTALLATION DE CHANTIER				
TF.2.1	Amenée, repli et installation de l'ensemble du matériel de forage et de pompage, ainsi que du personnel sur site.	470,00	0,00	0,00	470,00
TF.2.2	Mise en station	210,00	0,00	0,00	210,00
TF.2.3	Evacuation des déblais	650,00	0,00	0,00	650,00
TF.3	FORAGE DE RECONNAISSANCE				
TF.3.1	Forage au marteau fond de trou à l'air en Ø250mm avec pré-tubage acier Ø219mm	1 350,00	0,00	0,00	1 350,00
TF.3.2	Forage au marteau fond de trou à l'air en Ø minimal 165mm	4 110,00	0,00	0,00	4 110,00
TF.3.3	Pose et dépose d'un émulseur	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
TF.3.4	Développement à l'air lift	1 950,00	150,00	0,00	2 100,00
TF.3.5	Journal de chantier - relevé des mesures caractéristiques	120,00	0,00	0,00	120,00
TOTAL TRANCHE FERME		11 020,00	150,00	0,00	11 170,00

AR PREFECTURE

013-241300375-20190722-DEL107_2019-DE
Regu le 23/07/2019

N°	TRANCHE CONDITIONNELLE DQE	Part FORASUD	Part SAUR	Part PRO-GEC	TOTAL
TC.1	INSTALLATION DE CHANTIER				
TC.1.1	Amenée, repli et installation de l'ensemble du matériel de forage et de pompage, ainsi que du personnel sur site	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00
TC.1.2	Mise en station	470,00	0,00	0,00	470,00
TC.1.3	Evacuation des déblais	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
TC.2	FORAGE D'EXPLOITATION ET EQUIPEMENT				
TC.2.1	Alésage Ø444mm et tubage acier Ø406mm	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00
TC.2.2	Alésage Ø344mm	15 070,00	110,00	0,00	15 180,00
TC.2.3	Forage au marteau rond de trou à l'air en Ø minimal 334mm avec tubage à l'avancement (le mètre linéaire jusqu'à une profondeur de 150m)	6 850,00	362,00	0,00	7 212,00
TC.2.4	Fourniture et pose de tubages plein, acier inoxydable 304L, Ø244mm	12 800,00	80,00	0,00	12 880,00
TC.2.5	Fourniture et pose de tubages crépinés, nervures repoussées, acier inoxydable 304L, Ø244mm, slot 2mm	6 048,00	0,00	0,00	6 048,00
TC.2.6	Tubage de décantation, acier inoxydable 304L, Ø244mm	880,00	0,00	0,00	880,00
TC.2.7	Fourniture et mise en place du massif filtrant siliceux 4/8mm	1 120,00	24,00	0,00	1 144,00
TC.2.8	Cimentation annulaire sur bouchon d'argile sur une hauteur de 7 m environ	960,00	0,00	0,00	960,00
TC.2.9	Fourniture et mise en place d'une tête de protection : cuvelage béton étanche Øintérieur ≥ 2000 mm, 2 tampons fonte ou inox Ø ≥ 500 mm, hauteur hors sol + 1m, échelle d'accès.	0,00	10 120,00	0,00	10 120,00
TC.3	DEVELOPPEMENT- ESSAIS				
TC.3.1	Air-lift de nettoyage du forage	2 430,00	0,00	0,00	2 430,00
TC.3.2	Mise en place et retrait de la pompe de capacité 100m3/h	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00
TC.3.3	Développement du forage par pompage (alimentation groupe électrogène)	640,00	0,00	0,00	640,00
TC.3.4	Pompage d'essai par paliers : 4 paliers de 1h et 1h de remontée (alimentation groupe électrogène)	400,00	0,00	0,00	400,00
TC.3.5	Pompage continu de 48h et 2h de remontée (alimentation groupe électrogène)	3 750,00	0,00	0,00	3 750,00
TC.3.6	Prélèvements et analyses d'eau : type eau potable ressource souterraine	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
TC.4	INSPECTION CAMERA				
TC.4.1	Inspection caméra des forages et diagraphie	3 300,00	0,00	0,00	3 300,00
		0,00	0,00		0,00
TC.5	POMPE IMMERGEE	0,00	0,00		0,00
TC.5.1	Pompe immergée (HMT=100 mCE et Q=90m ³ /h) y compris câble d'alimentation	0,00	12 975,00	0,00	12 975,00
TC.5.2	Plus-value pompe immergée avec HMT augmentée de 10mce y compris nouvelle armoire variateur	0,00	0,00	9 075,00	9 075,00
TC.5.3	Electrodes de niveau	0,00	830,00	0,00	830,00
TC.6	COLONNE D'EXHAURE				
TC.6.1	Tube inox acier inox 304L PN25 DN150 y compris centreurs	0,00	18 015,00	3 375,00	21 390,00
TC.6.2	Tubes guide sonde PVC alimentaire De 50mm	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
TC.6.3	Sonde piézométrique	0,00	1 555,00	0,00	1 555,00

AR PREFECTURE

013-241300375-20190722-DEL107_2019-DE

Recu le 23/07/2019

N°	TRANCHE CONDITIONNELLE DQE	Part FORASUD	Part SAUR	Part PRO-GEC	TOTAL
TC.7	TUYAUTERIE ET INSTRUMENTATION TÊTE DE FORAG				
TC.7.1	Coude à bride DN150 Inox 304 L PN25 + Plaque Inox de fermeture	0,00	2 080,00	0,00	2 080,00
TC.7.2	Manomètre y compris prise en charge	0,00	120,00	0,00	120,00
TC.7.3	Clapet anti-retour DN150 fonte PN25	0,00	480,00	0,00	480,00
TC.7.4	Joint de démontage DN150 fonte PN25 + manchette Inox 304 L	0,00	420,00	0,00	420,00
TC.7.5	Vanne de sectionnement DN150 fonte PN25	0,00	130,00	0,00	130,00
TC.7.6	Ventouse de dégazage DN60 y compris prise en charge + vanne de sectio.	0,00	725,00	0,00	725,00
TC.7.7	Débitmètre électromagnétique DN150 + manchette Inox 304 L amont	0,00	1 385,00	0,00	1 385,00
TC.7.8	Robinet de puisage, yc prise en charge et robinet d'arrêt à boisseau	0,00	90,00	0,00	90,00
TC.7.9	Manchette d'ancrage DN150- Inox 304 L PN25 y compris scelle	0,00	1 060,00	0,00	1 060,00
TC.8	LIAISON HYDRAULIQUES, CABLAGES				
TC.8.1	Canalisations DN150 fonte	0,00	4 380,00	0,00	4 380,00
TC.8.2	Câble d'alimentation électrique sous fourreau	0,00	2 255,00	0,00	2 255,00
TC.8.3	Câbles de report des données sous fourreau	0,00	680,00	0,00	680,00
TC.9	COMPTE-RENDU DES TRAVAUX ET DOE				
TC.8.1	Compte-rendu des travaux de forage et des essais de pompage	0,00	600,00	0,00	600,00
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE DQE		62 718,00	62 676,00	12 450,00	137 844,00

AR PREFECTURE

013-241300375-20190722-DEL107_2019-DE
Regu le 23/07/2019

N°	TRANCHE CONDITIONNELLE DPF	Part FORASUD	Part SAUR	Part PRO-GEC	TOTAL
1	Installation de chantier et études préalables				
1.1	Installation de chantier	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00
1.2	Repérage des réseaux internes au champ captant	0,00	600,00	0,00	600,00
1.3	Etudes géotechniques	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
1.4	Etudes béton	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
1.5	Etablissement du dossier d'exécution	0,00	19 055,00	300,00	19 355,00
1.6	Repli - Remise en état des lieux	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00
2	Bâche de reprise provisoire				
2.1	Fourniture et mise en place bâche de reprise provisoire (20m ³)	0,00	0,00	0,00	0,00
2.2	Dispositif de régulation de niveau provisoire	0,00	0,00	0,00	0,00
2.3	Raccordements hydrauliques bâche provisoire	0,00	635,00	0,00	635,00
2.4	Réseaux secs bâche provisoire	0,00	0,00	0,00	0,00
2.5	Déplacement point d'injection chlore	0,00	420,00	0,00	420,00
3	Démolition bâche existante				
3.1	Dépose et mise en décharge des ozoneurs	0,00	4 220,00		4 220,00
3.2	Démolition de la dalle de support des ozoneurs	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
3.3	Remplacement et déplacement du portail existant + voirie en tout venant	0,00	3 445,00	600,00	4 045,00
3.4	Mise en place dispositifs de soutènement provisoire et définitif du local existant	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
3.5	Démolition bâche existante	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00
3.6	Confortement fondation par micro-pieux ou puits de fondation	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00
3.7	Réalisation semelle de fondation	0,00	0,00	700,00	700,00
3.8	Réalisation mur local station de pompage	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
3.9	Reprise des caniveaux et du dallage - Mise en place réservation aspiration pompe de reprise	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
3.10	Réalisation enduit intérieur / extérieur	0,00	0,00	4 300,00	4 300,00
3.11	Reprise du second œuvre, peinture, faux plafond, nettoyage du local	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00
4	Bâche de reprise 45 m³ utiles				
4.1	Préparation - terrassements	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
4.2	Radier en béton armé	0,00	0,00	3 625,00	3 625,00
4.3	Voiles en béton armé	0,00	0,00	17 300,00	17 300,00
4.4	Etancheification de l'ouvrage intérieur / extérieur	0,00	0,00	10 750,00	10 750,00
4.5	Dalle de couverture en béton armé	0,00	0,00	3 100,00	3 100,00
4.6	Complexe d'étanchéité en toiture	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00
4.7	Tampons et échelles d'accès	0,00	6 930,00	0,00	6 930,00
4.8	Chambre de vanne, caniveau et regards béton	0,00	0,00	5 900,00	5 900,00
4.9	Armoire de stockage bouteilles chlore	0,00	6 700,00	0,00	6 700,00
4.10	Enduits extérieurs et intérieurs	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00
4.11	Panneau d'injection chlore yc surpresseur eau motrice et coffret électrique de protection	0,00	27 740,00	0,00	27 740,00
4.12	Liaisons hydrauliques : refoulement forages / bâche - bâche / station de pompage	0,00	4 655,00	0,00	4 655,00
4.13	Canalisation surverse / vidange	0,00	7 830,00	0,00	7 830,00
4.14	Réseaux secs liaison bâche / station de pompage	0,00	825,00	0,00	825,00

AR PREFECTURE

013-241300375-20190722-DEL107_2019-DE
Recu le 23/07/2019

N°	TRANCHE CONDITIONNELLE DPF	Part FORASUD	Part SAUR	Part PRO-GEC	TOTAL
1	Installation de chantier et études préalables				
5	Electricité et automatisme				
5.1	Protection et commande départ moteur nouveau forage	0,00	8 950,00	0,00	8 950,00
5.1	Protection et commande dispositif de chloration bâche de reprise	0,00	6 140,00	0,00	6 140,00
5.2	Modifications / câblages automatisme station de pompage	0,00	11 090,00	0,00	11 090,00
6	Mise en route, réception				
6.1	Essais	0,00	2 815,00	600,00	3 415,00
6.2	Dossier des ouvrages exécutés	0,00	1 355,00	0,00	1 355,00
6.3	Formation du personnel d'exploitation	0,00	755,00	0,00	755,00
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE DPF		0,00	114 160,00	89 575,00	203 735,00

TOTAL TRANCHE FERME	11 020,00	150,00	0,00	11 170,00
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE DQE	62 718,00	62 676,00	12 450,00	137 844,00
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE DPF	0,00	114 160,00	89 575,00	203 735,00

MONTANT TOTAL	73 738,00	176 986,00	102 025,00	352 749,00
----------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------